



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 12 Février 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 06 Février 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Aménagement ZAC Parc d'Aquitaine – Travaux de sécurisation et de création de liaisons douces sur la RD 137 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde

Présents : 28

ARNAUD Michel (Saint André de Cubzac), AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac) BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac) COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac) GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), Pierre JOLY (Bourg) LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, SAEZ Catherine (Tauriac) pouvoir à Michel GAILLARD,

Absents excusés : 7



BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), ISIDORE Jean Marc (Bourg), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard), TABONE Alain (Cubzac les Ponts)

Secrétaire de séance : Célia MONSEIGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018- en date du 31 octobre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé un schéma d'aménagement et de programmation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération n°2019-61 en date du 29 Mai 2019, portant attribution du marché de Maitrise d'œuvre relatif à la réalisation des équipements publics de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire,

La ZAC Parc d'Aquitaine a été créée par la Communauté de Communes du Cubzaguais par délibération en date du 03 mars 2006.

Des aménagements permettant la viabilisation de cette zone ont d'ores et déjà été réalisés sous la maîtrise du Grand Cubzaguais Communauté de Communes, au sud de la ZAC Parc d'Aquitaine, entre 2015 et 2017 :

- La réalisation du mail central (avenue Eiffel) avec un terre-plein aménagé
- Les deux giratoires situés sur la RD137 et la RD1010
- La voie de liaison (avenue Boucicaud) avec le nouveau giratoire construit sur la RD 137
- La requalification de la première partie du chemin de Virzac

Par ailleurs, suite à l'abandon définitif du projet de village des marques en 2017, les élus ont revu la stratégie de développement de la ZAC en élaborant un schéma d'aménagement stratégique répondant aux enjeux fixés dans le dossier de réalisation de la ZAC.

Ce schéma prévoit un principe **d'organisation en 3 pôles d'activités clairement identifiés** tant en termes de vocation que d'aménagement :

- Un **pôle commercial** au sud sur près de 18 hectares (poursuite du retail parc commercial)
- Un **pôle loisirs et services** à l'ouest sur un foncier de près de 12 hectares (hors zone naturelle) à proximité de la RD137 et du pôle commercial
- Un **pôle à vocation principale industrielle et gros artisanat** au nord-ouest orienté vers l'A10, la RD1010 et le parkway central, sur un foncier de près de 31 hectares.

L'identification claire de ces 3 pôles permet d'assurer la lisibilité économique des secteurs et d'éviter les conflits d'usage entre activités incompatibles. Le parc environnemental, et le parc agricole sont maintenus.



A ce jour, la ZAC Parc d'Aquitaine compte 32 sociétés déjà implantées, 313 emplois dont 270 créations.

Face à ce développement important, il est apparu urgent de sécuriser l'accès piéton et cyclable de la ZAC à partir du centre-ville de Saint-André-de-Cubzac, via le giratoire de la Garosse et la Route Départementale n° 137, jusqu'au second giratoire situé face au cinéma et au futur hôtel.

Cet objectif répond également à l'une des actions portée par la Communauté de Communes au sein de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), visant à réduire la mobilité carbonée et à développer de façon significative l'usage du vélo sur le territoire. Une étude visant à élaborer un schéma directeur vélo à l'échelle de l'intercommunalité doit en effet être officiellement lancée dans les jours à venir.

Compte tenu de l'enjeu stratégique fort des aménagements cyclistes et piétons envisagés sur la RD 137, les élus ont choisi de ne pas attendre les résultats du schéma directeur vélo pour les réaliser et de profiter du lancement des travaux de viabilisation complémentaires de la ZAC pour réaliser des économies d'échelle.

Le programme de travaux

Le Grand Cubzaguais Communauté de Communes s'est fait accompagner par la société SCE, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération de création des nouveaux aménagements.

Les aménagements envisagés concernant le secteur spécifique de la RD 317 sont les suivants

- Sécurisation du cheminement le long de la RD 137 : réalisation d'une liaison douce en connexion avec la piste existante menant vers le centre-ville de Saint-André-de-Cubzac, et celle existante sur la ZAC en bordure de la RD 1010,
- Sécurisation piétonne et cyclable de la traversée de la RD 137

Il est prévu de commencer ces travaux en juin 2020, pour une réception du chantier en septembre 2021.

Le montant prévisionnel HT des travaux est évalué à 457 943.33 € HT.

Monsieur le Président indique qu'il est envisageable de solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour obtenir une aide financière à hauteur de 40% du montant des travaux HT.

En tenant compte de cette aide, un plan de financement prévisionnel a pu être établi comme suit :

DEPENSES

→ Lot 1 (VRD Assainissement) :	367 866.50 € HT
→ Lot 2 (réseaux AEP / Gaz) :	0
€ HT	
→ Lot 3 (réseaux secs) :	68 270.00 € HT
→ Lot 4 (paysages) :	0 € HT
Sous - Total	436 136.50 € HT



Aléas (5%)	21 806.82 € HT
Total dépenses	457 943.32 € HT
RECETTES	
→ Aides publiques :	183 177.33 € HT
Conseil Départemental de la Gironde (40%)	
183 177.33 € HT	
→ Autofinancement	274 766.00 € HT
Total recettes	457 943.32 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de sécurisation et de création de liaisons douces sur la RD 137, dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Parc d'Aquitaine, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 40% de leur montant prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 13 Février 2020

Le Président,

A.DUMAS

